

ORGANIZATION OF
AFRICAN UNITY

ORGANIZAÇÃO DA
UNIDADE AFRICANA



ORGANISATION DE
L'UNITE AFRICAINE

منظمة الوحدة الافريقية

Addis Ababa - Ethiopia - Box 3243 Tel. 51 77 00 Telex 21046 Fax (2511) 51 78 44

EDECO/NR/3/182.96

338.19
OUA

PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE
SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET
LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

REDIGE PAR

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1783 Ouagadougou CI
Tél. 30 - 63 - 71/31 - 15 - 98
Burkina Faso

LE SECRETARIAT GENERAL DE L'ORGANISATION
DE L'UNITE AFRICAINE
ADDIS ABEBA - ETHIOPIE

338.19
OUA/2D

ABREVIATIONS

Bibliothèque UA/SAFGRAD
01 BP. 1793 Ouagadougou 01
Tél. 30 - 60 - 71/31 - 15 - 55

BAD	Banque Africaine de Développement au Faso
CEA	Communauté Economique Africaine
UMA	Union du Maghreb Arabe
PPREA	Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique
CILSS	Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel
COMESA	Marché Commun des Etats de l'Afrique Australe et de l'Est
DLCO/EA	Organisation de Lutte contre le Criquet Pèlerin en Afrique de l'Est
CEA	Commission Economique pour l'Afrique
CBEAC	Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GATT	Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce
AID	Assistance Internationale pour le Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
IGADD	Autorité Intergouvernementale de Lutte contre la Sécheresse et pour le Développement
ILRI	Institut International de Recherche sur le Bétail
FMI	Fonds Monétaire International

IRLCO/CSA	Organisation Internationale de Lutte contre le Criquet Nomade en Afrique Centrale et Australe
LIFDCS	Pays à Faibles Revenus et en Déficit Vivrier
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
OMVS	Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
CER	Communautés Economiques Régionales telles que la SADC, la COMESA, la CEDEAO, la CBEAC, l'UMA
SADC	Communauté pour le Développement de l'Afrique Australe
PAS	Programme d'Ajustement Structurel
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PANUREDA	Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique
ADRAO	Association pour le Développement du Riz en Afrique de l'Ouest
PAM	Programme Alimentaire Mondial
OMS	Organisation Mondiale de la Santé

TABLE DES MATIÈRES

<u>Point</u>	<u>Question</u>	<u>Page</u>	<u>Paragraphe</u>
	Avant-Propos	iv	
	Préambule	v	
I.	Sécurité Alimentaire et Crise de l'Agriculture en Afrique	1	1
II.	Examen des Politiques et Stratégies relatives à l'Alimentation et de l'Agriculture	3	16
III.	Position Commune sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole	6	30
	(i) Eléments de la Position Commune	6	31
	(ii) Domaines Prioritaires d'Action	12	56
IV.	Stratégies de mise en oeuvre	20	91
	(a) Engagement à mettre en oeuvre les domaines prioritaires	20	92
	(b) Rôle des Principaux Acteurs aux plans national, sous-régional et régional	21	96
	(c) Mécanismes de Suivi	21	98
V.	Conclusion	22	102
	Annexe 1 Résolution AHG/Res. 244 (XXXI)		
	Annexe 2 Résolution CM/Res. 1643 (LXIII)		

AVANT-PROPOS

Conformément à la Résolution AHG/Res. 244 (XXXI) sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole adoptée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement lors de sa Trente-et-Unième Session Ordinaire qui s'est tenue à Addis Abeba (Ethiopie) du 26 au 28 Juin 1995, le Secrétariat Général de l'OUA a pris l'initiative d'élaborer un projet de document intitulé "Position Africaine Commune sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole", en prévision de la tenue du Sommet Mondial sur l'Alimentation organisé par la FAO, qui doit se tenir à Rome (Italie) du 13 au 17 Novembre 1996. La Position Africaine Commune doit être adoptée au niveau le plus élevé en Afrique avant le Sommet Mondial sur l'Alimentation.

Par conséquent, le projet de document sur la Position Africaine Commune a été examiné par différentes instances y compris une Réunion Inter-Institutions (Janvier 1996), le Siège de la FAO (Mars 1996), et la Dix-Neuvième Session de la Conférence Régionale de la FAO pour l'Afrique (Avril 1996) - qui est composée de Ministres Africains de l'Agriculture.

Parmi les principaux objectifs de la Position Africaine Commune sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole, figure sa transmission par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement en tant que document officiel de l'Afrique au Sommet Mondial sur l'Alimentation, pour sensibiliser les Gouvernements Africains et les amener à prendre des mesures et actions appropriées afin d'inverser la situation et de mobiliser la communauté internationale en faveur de ces mesures et actions.

PREAMBULE

Nous, Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine, réunis à Yaoundé (Cameroun) du 10 au 12 Juillet 1996 à l'occasion de la Trente-Deuxième Session Ordinaire de notre Conférence, ayant débattu de la question de la Sécurité Alimentaire et du Développement Agricole en Afrique,

Conscients de la détérioration de la situation alimentaire et agricole en Afrique,

Déterminés à enrayer et à inverser cette tendance,

Affirmons que la situation alimentaire de l'Afrique et son développement agricole préoccupent nos pays au plus haut point,

Réaffirmons la foi de l'Afrique en la coopération internationale et son dévouement à la solidarité dans le cadre de l'inter-dépendance des nations et de leurs intérêts communs;

Adoptons un document de position commune intitulé "Position Africaine Commune sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole" en prévision de la tenue du Sommet Alimentaire Mondial,

Présentons ce document comme base de futurs programmes d'actions dans le règlement du problème de l'insécurité alimentaire et du développement agricole,

Lançons un appel urgent aux pays développés afin qu'ils nous soutiennent dans nos efforts visant à relever le défi auquel est confronté la population africaine.

POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

I. SECURITE ALIMENTAIRE ET CRISE DE L'AGRICULTURE EN AFRIQUE

1. Bien que l'agriculture soit la plus importante ressource de l'Afrique et le moteur de sa croissance, le secteur qui stimule les autres secteurs économiques, elle a été confrontée à trois problèmes majeurs à savoir une baisse de la production, un accroissement de la pauvreté en milieu rural et une dégradation de l'environnement. Il est largement reconnu que les pénuries alimentaires, la faim et la famine en Afrique constituent une menace grave pour la paix et la sécurité sur le Continent. Le fait que la production alimentaire par habitant de l'Afrique ait baissé de 20% au cours des deux dernières décennies en dépit des efforts déployés aux plans national et international demeure l'un des plus grands dilemmes du développement. Cette situation a contraint les Etats Membres de l'OUA à utiliser leurs ressources en devises limitées pour importer des vivres.

2. L'Afrique a vu sa population s'accroître plus rapidement que sa production alimentaire. La croissance démographique est de 3% par an tandis que la production alimentaire augmente au taux de 2% par an. Cet écart existe depuis les années 1970 et a entraîné une augmentation des importations de produits alimentaires non-traditionnels auprès de sources commerciales et comme aide alimentaire.

3. La croissance démographique moyenne de 3% par an indique que l'Afrique a la plus forte croissance démographique au monde; il y a donc de fortes chances que d'ici 23 ans, la population du continent double. On estime que le nombre des victimes de la famine en Afrique sera d'environ 165 millions d'ici l'an 2000.

4. Le nombre des sous-alimentés en Afrique est resté élevé et atteint environ 175 millions. Les troubles nutritionnels font de nombreuses victimes en Afrique. 40% des enfants de moins de trois ans souffrent d'une insuffisance alimentaire en énergie protéique; 5% de ces enfants sont sérieusement sous-alimentés. D'énormes carences en vitamine "A" affectent 3% de la population des zones affectées. Des efforts doivent être déployés au plan national pour réduire ces chiffres.

5. La facture d'importations annuelles de vivres de l'Afrique représente plus de 39% de ses recettes d'exportations agricoles. La détérioration des termes de l'échange et la médiocre prestation dans le domaine de l'exportation ont entraîné une baisse des recettes d'exportation. Cette situation donne à penser que l'Afrique continuera à dépendre de plus en plus dans le court terme de l'aide alimentaire.

6. Plusieurs contraintes majeures ont été identifiées comme étant des obstacles à un accroissement de la production alimentaire (qui comprend les cultures, le bétail, la pêche et l'agriculture) et agricole. Il s'agit notamment des lacunes constatées dans les politiques alimentaire et agricole. Ces dernières ont de tout temps un préjugé vis-à-vis du secteur national

de production alimentaire, ce qui entraîne l'adoption de mesures d'incitation inadéquates pour la production alimentaire et agricole. Au fil des ans, on a eu des importations alimentaires artificiellement bon marché par rapport au coût de la production nationale en raison de monnaies surévaluées. Les politiques en matière de prix ont eu un effet défavorable sur l'approvisionnement en intrants et la commercialisation de la production avec pour conséquence le déclin du secteur privé.

7. La recherche agricole s'est avérée inefficace car dans la plupart des cas, les agents de recherche ne se sont pas inspirés de la pratique et de l'expérience des agriculteurs dont ils étaient censés résoudre les problèmes. En raison des crédits limités alloués au secteur alimentaire et agricole, des lourdes taxes imposées à l'exportation des cultures, des politiques commerciales internationales désavantageuses, des politiques désavantageuses d'échange de devises et du déclin du secteur privé, les services rendus à la communauté des agriculteurs sont limités.

8. Peu d'intrants et de moyens technologiques sont généralement utilisés en Afrique, ce qui fait que la productivité est faible. Cette faible productivité ne permet pas à la majorité des pays africains de subvenir aux besoins de leur population à partir de leurs propres ressources. Le problème, c'est que les techniques innovatrices en matière de production alimentaire et agricole qui se sont avérées être d'une grande utilité ailleurs n'ont pas pu être introduites dans les systèmes agricoles africains et adaptées aux pratiques africaines. La recherche et la formation n'ont pas adéquatement traité des problèmes techniques liés aux pertes pré et post-messiales, aux maladies du bétail, à la faible productivité agricole et à la dissémination des connaissances à travers une chaîne ininterrompue de communication.

9. Une part substantielle de la production agricole se perd entre l'exploitation agricole et les consommateurs en raison de la mauvaise infrastructure disponible. Par infrastructure, on entend les routes, le stockage, la transformation, le transport, la construction de petits ponts pour l'irrigation, la commercialisation, etc... Il convient de mobiliser les ressources et l'intérêt requis pour un développement accéléré de l'infrastructure en milieu rural.

10. La pression de la population, le déboisement, les exploitations agricoles ayant un excès de cheptel, les cultures itinérantes et le gaspillage de l'eau ont eu un impact sur l'environnement. Des mesures appropriées doivent être prises pour résoudre ces problèmes afin d'inverser la tendance actuelle à une dégradation croissante de l'environnement et de préserver les ressources naturelles.

11. La sécheresse est devenue un problème endémique en Afrique. Une grande partie du continent est victime de ce fléau qui est à l'origine de pénuries alimentaires graves. Parmi les autres catastrophes naturelles, il faut compter les inondations, les cyclones, les criquets, les oiseaux, etc... Ces catastrophes naturelles ont un effet désastreux sur la situation alimentaire et agricole en Afrique. Le problème de sécheresse fréquente pourrait être résolu grâce à l'élaboration de petits projets d'irrigation et notamment au recours aux techniques d'irrigation et de récolte.

12. L'impact des conflits civils et politiques est évident d'après la prestation du secteur alimentaire et agricole dans la plupart des pays affectés. Ces pays victimes de conflits doivent faire face aux problèmes qui accompagnent ces conflits tels que le phénomène des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées, etc...

13. Les maladies et les insectes nuisibles qui affectent les cultures et le bétail constituent un obstacle majeur à l'accroissement de la production alimentaire et agricole en Afrique. Ces insectes sont notamment les criquets, les oiseaux qui consomment des graines (Quelea Quelea), les Quelea Quelea, les vers processionnaires, la peste bovine, la fièvre aphteuse etc... Des efforts doivent être déployés pour mettre au point et maintenir un suivi, une documentation et des systèmes d'alerte rapide appropriés en vue d'une lutte phytosanitaire opportune aux plans national et transfrontalier.

14. Certaines des problèmes susmentionnées se posent seuls, d'autres simultanément ou comme résultat d'une chaîne de réaction. Bien que beaucoup d'études aient été menées sur ces contraintes, les mesures visant à les surmonter ont été plutôt minimales.

15. L'ampleur de la crise alimentaire et agricole actuelle démontre clairement la vulnérabilité économique, sociale et politique de beaucoup de pays africains. La première action pour combattre la crise consiste à traiter ses symptômes les plus urgents et les plus immédiats. Il est donc important que des mesures d'urgence et à moyen terme soient conçues dans les plus brefs délais et mises en oeuvre. Les échanges intra-régionaux pourraient aider à modifier le schéma de la production des produits avantageux en Afrique.

II. EXAMEN DES POLITIQUES ET STRATEGIES RELATIVES A L'ALIMENTATION ET A L'AGRICULTURE

16. Bien que l'Afrique soit diverse et hétérogène, les principales politiques et stratégies sur l'alimentation et l'agriculture qui ont été mises en oeuvre par les pays africains au fil des ans sont remarquablement semblables. Dans les années 1960, la stratégie de développement agricole poursuivie par les gouvernements africains était basée sur le point de vue qui prévalait à l'époque et selon lequel l'agriculture africaine devait essentiellement être le principal fournisseur de ressources pour l'industrialisation et que l'obstacle à la réalisation de ce processus était le taux de change des devises. Ainsi, la stratégie portant sur les cultures commerciales a été suivie d'une stratégie de développement communautaire qui était censée apporter dans les zones rurales des changements socio-économiques qui devaient servir à accroître les recettes de la population rurale et atténuer la pauvreté dans ces zones en prévision des avantages qui proviendraient de la commercialisation des cultures marchandes.

17. L'urbanisation rapide, la détérioration des termes de l'échange et l'expansion rapide des flux d'assistance au développement vers l'Afrique dans les années 1970 ont contraint un certain nombre de pays africains à adopter une stratégie qui consiste à subvenir aux besoins fondamentaux et préconise une approche directe pour subvenir aux besoins fondamentaux des pauvres le plus rapidement possible. En termes de politique, la stratégie consistant à subvenir aux besoins fondamentaux de l'homme était une indication des priorités dans l'affectation des

crédits aux programmes et projets. Cette stratégie était poursuivie en même temps que la stratégie d'industrialisation et de substitution des importations qui mettait l'accent sur une production alimentaire plus importante et la création d'Offices de Commercialisation. Au cours de cette période, les ressources vivrières étaient considérées comme stratégiques non seulement parce qu'elles étaient cruciales pour la survie mais également en raison de l'augmentation des prix des vivres dans les centres urbains. Par conséquent, le principe qui consiste à accorder la priorité à l'agriculture à petite échelle s'est répandu à travers le continent et à travers les idéologies.

18. Au début des années 1980, une crise économique et financière due essentiellement aux lacunes de la politique intérieure, a embrasé le continent africain. Ce qui a amené beaucoup de pays africains à adopter les Programmes d'Ajustement Structurel sous l'égide du FMI et de la Banque Mondiale. Ces Programmes ont causé des souffrances dans beaucoup de pays africains. Les années 1980 ont été caractérisées par une augmentation des importations de vivres dans beaucoup de pays.

19. Dans les années 1990, certains pays africains ont été amenés à opter en faveur d'une stratégie d'intégration régionale basée sur l'autosuffisance alimentaire. La principale recommandation politique de cette stratégie a trait à une protection différentielle des ressources vivrières afin d'augmenter les prix à la production. Cette politique était basée sur l'hypothèse selon laquelle un Programme Agricole Africain Commun pour protéger la production alimentaire en Afrique servirait à élever le niveau de l'agriculture africaine.

20. Bien que plusieurs plans de développement alimentaire et agricole aient été adoptés par différentes instances certains d'entre eux n'ont pas été exécutés. Il y a eu notamment le Plan Alimentaire Régional pour l'Afrique (1980), le Plan d'Action de Lagos (1980), la Déclaration de Hararé (1984), l'Agriculture Africaine: les 25 Prochaines Années (1986), le Programme Prioritaire pour le Redressement Economique de l'Afrique (PPREA) (1985), le Programme d'Action des Nations Unies pour le Redressement Economique et le Développement de l'Afrique (PANUREDA) (1986), le Nouvel Agenda des Nations Unies pour le Développement de l'Afrique dans les Années 1990 (UN-NADAF) (1991), le Traité Instituant la Communauté Economique Africaine (1991), la Stratégie Nutritionnelle Régionale de l'Afrique (1993) et l'Agenda d'Action du Caire (1995).

21. Les pays africains ont toutefois reconnu la nécessité de modifier les politiques qui se sont avérées peu efficaces. Les documents susmentionnés, en particulier les parties qui traitent de l'alimentation et de l'agriculture, adoptés par différentes instances, indiquent clairement les nouvelles voies à suivre; ces voies sont indiquées notamment dans le Plan d'Action de Lagos, le PPREA, le Traité Instituant la Communauté Economique Africaine et l'Agenda d'Action du Caire. Les gouvernements africains (aux niveaux sous-régional, régional et international) ont adopté un certain nombre de résolutions ayant trait à la sécurité alimentaire et au développement agricole. Ils ont par ailleurs réaffirmé leur engagement à développer ce secteur.

22. Partout en Afrique, la dynamique au niveau de la production alimentaire et agricole demeure démoralisante bien que les gouvernements aient consenti quelques efforts pour inverser

cette tendance, améliorer le régime alimentaire, réduire les importations de vivres et accroître le niveau des exportations. Ces efforts ont été couronnés d'un succès mitigé. En effet, les pénuries alimentaires continuent d'être à l'ordre du jour dans la plupart des pays africains en même temps que la baisse des recettes d'exportation due à la baisse de la productivité agricole, des minéraux et autres produits ainsi que la baisse des cours mondiaux des produits africains d'exportations. La baisse des exportations et la détérioration des termes de l'échange ont entraîné une baisse du pouvoir d'achat des Africains qui était fonction des recettes des produits d'exportation, ce qui a empêché les pays africains de faire face à leur déficit vivrier. Sur le plan national, les prix des produits alimentaires continuent à monter en flèche en raison de l'adoption de Programmes d'Ajustement Structurel, source de malaise social.

23. Des mesures ont été recommandées par les conférences internationales et régionales pour surmonter les divers obstacles à la production alimentaire et agricole en Afrique. Le Secrétariat de l'OUA, la FAO, la CEA, la BAD, le PAM, l'IGADD, la Banque Mondiale, le PNUD, le FIDA, l'OMS et d'autres organisations ont contribué à sensibiliser la communauté internationale à la crise alimentaire et agricole que traverse l'Afrique, à l'amener à prendre d'autres mesures et à mobiliser une assistance. L'auto-suffisance alimentaire constitue un objectif fondamental des plans de développement de beaucoup d'Etats Membres de l'OUA. Beaucoup de pays africains sont en train d'accroître leur production d'aliments de base et d'aliments complémentaires.

24. La superficie des terres cultivées d'Afrique est de 195 millions d'hectares ou 26% des zones cultivables. Sur ce chiffre, seulement 108 millions d'hectares sont cultivés chaque année. Les rendements annuels des cultures en Afrique se chiffrent entre un tiers et un quart de ceux qui peuvent être obtenus grâce à l'utilisation d'intrants pour un meilleur rendement et jusque-là, seulement 6% des terres cultivées sont irriguées. Ces données indiquent le potentiel considérable pour l'accroissement de la productivité et l'expansion de l'agriculture en Afrique.

25. Un processus de production basé sur le maïs est en train de faire son apparition dans certains pays comme le Zimbabwe, la Zambie, le Kenya, le Nigéria, le Malawi, le Ghana, le Burkina Faso et l'Afrique du Sud. Au Zimbabwe par exemple, des semences hybrides ont été plantées/enfouies dans pratiquement 100% des terres où est cultivé le maïs, en Zambie, le pourcentage est de 60% et au Malawi de 24%. Il y a également la prolifération spontanée d'espèces améliorées de manioc de l'Institut International d'Agriculture Tropicale (IITA) d'Ibadan (Nigéria). Comme l'IITA, d'autres centres nationaux et internationaux de recherche ont apporté une contribution significative aux défis de l'Afrique dans le domaine de la recherche agricole.

26. Des projets intégrés ont été conçus pour mettre en commun les ressources des Etats Membres, par exemple la sécurité alimentaire à la SADC, CILSS, ADRAO, CEDEAO, COMESA, UMA et IGADD. La BAD apporte une assistance à certains pays africains dans l'élaboration de stratégies pour la sécurité alimentaire soit sur une base conjointe au niveau de la sous-région, soit au niveau du pays. La mise en valeur des ressources en terres et en eau ainsi que celle des fleuves a été entamée dans un certain nombre d'Etats Membres (les deux principaux barrages Diama et Manantali dans le cadre de l'OMVS).

27. Les efforts entrepris par certaines organisations intergouvernementales dans le cadre de la lutte phytosanitaire sont encourageants, par exemple le cas du DLCO/EA qui lutte contre les criquets, le *Quelea Quelea*, les vers processionnaires dans la Corne de l'Afrique, et l'IRLCO-CSA qui lutte contre les Criquets Nomades, les vers processionnaires et le *Quelea Quelea* en Afrique Centrale et Australe.

28. D'après les témoignages disponibles, l'Afrique a la possibilité de subvenir à ses besoins alimentaires à condition que des politiques et décisions appropriées soient adoptées dans le secteur alimentaire et agricole. Certains des problèmes qui sont à l'origine de la crise alimentaire et agricole sont énumérés au Chapitre I du présent document. Parmi les autres problèmes, il y a le financement, la faible capacité pour la fabrication d'outils et équipement et l'accès aux devises, la dévaluation des monnaies nationales, la baisse de la production, un accroissement de la pauvreté rurale et une intensification de la dégradation de l'environnement. Les initiatives qui ont été prises dans le secteur de l'alimentation et de l'agriculture n'ont pas donné les résultats escomptés en raison des difficultés rencontrées et évoquées plus haut. Il convient de trouver une solution à ces problèmes le plus tôt possible.

29. La persistance des problèmes alimentaires de l'Afrique en dépit des efforts mentionnés tantôt montre clairement qu'il reste beaucoup à faire en Afrique pour atteindre un niveau adéquat de production alimentaire et de développement agricole. Bien que les efforts des gouvernements africains visant à améliorer la sécurité alimentaire et le développement agricole durable se soient précisés considérablement au cours de la décennie écoulée, la communauté internationale doit s'intéresser davantage à ces activités. Un engagement concerté et persistant des gouvernements africains et de leurs partenaires est par ailleurs requis pour atteindre le niveau de développement souhaité dans ce secteur.

III. POSITION COMMUNE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

30. Des politiques doivent être conçues et adoptées pour réduire le fossé grandissant entre les besoins alimentaires et les disponibilités afin de nourrir adéquatement la population. Au nombre de ces politiques pourraient figurer: la production de cultures vivrières et de cultures fourragères qui résistent à la sécheresse, des espèces de cultures qui mûrissent tôt, l'élimination de contraintes auxquelles sont confrontés les échanges régionaux, la promotion de la recherche agricole en vue de l'élaboration de technologies adaptables et durables, l'amélioration de la gestion des ressources naturelles et l'utilisation et la transformation des ressources sous-exploitées, l'amélioration de la gestion de l'environnement, etc..

(i) Eléments de la Position commune

31. La sécurité alimentaire est déterminée par la disponibilité matérielle des approvisionnements et le pouvoir d'achat des consommateurs. La disponibilité matérielle des ressources vivrières dépend du niveau de production et de l'efficacité des systèmes de commercialisation et de distribution. Par contre, le pouvoir d'achat des consommateurs est déterminé par les niveaux et la stabilité des recettes et des prix.

32. Compte tenu de la prédominance de l'agriculture de subsistance et du fait que les agriculteurs de subsistance sont sérieusement menacés par les sécheresses et famines fréquentes en Afrique, les producteurs ruraux doivent axer leurs efforts visant à remédier à la situation surtout à court terme sur le volume et la stabilité de la production alimentaire, tout en reconnaissant à sa juste valeur le rôle prédominant de la femme. Par conséquent, les décideurs nationaux doivent s'attaquer aux contraintes spéciales auxquelles sont confrontées les agricultrices notamment l'accès limité au crédit, à la terre, aux intrants agricoles etc. Dans certains cas, les femmes produisent pas moins de 50% des produits agricoles mais elles ne bénéficient que de 1% des ressources. La nécessité d'améliorer la capacité de qu'ont les producteurs de conserver et de stocker des vivres et de minimiser ainsi les pertes post-messiales est également importante.

33. Dans l'élaboration de stratégies pour l'augmentation et la stabilisation de la production agricole et alimentaire, la priorité doit être accordée à l'accroissement de la production, la gestion et la consommation des principales cultures locales de base les plus adaptées à chaque communauté et localité. Il convient également de réorienter les politiques agricoles afin qu'il y ait un équilibre entre les cultures vivrières destinées à la consommation locale et les cultures d'exportation. Chacun de ces deux facteurs contribue à améliorer les conditions de vie de la population.

34. L'aboutissement des efforts visant à accroître la productivité facilitera progressivement la production d'excédents commercialisables de cultures vivrières et autres cultures ce qui permettra l'intégration des secteurs monétaires et de subsistance de l'économie. La réalisation de ce dernier objectif sera facilitée par l'amélioration des infrastructures institutionnelle et physique en vue d'échanges harmonieux de la production des zones rurales vers les centres de consommation, et des intrants de la production dans les deux zones de production.

35. Une politique visant à accroître la production et la consommation de cultures vivrières traditionnelles non exploitées telles que les racines alimentaires, les tubercules, les bananes plantains et dans certains cas, les céréales, peuvent être d'un apport considérable dans le régime alimentaire des populations. De même, une consommation accrue de légumes et de fruits jouera un rôle important dans la réduction de la carence en vitamine A, en fer et d'autres carences en micronutriments qui sont si répandues en Afrique. Une consommation accrue de poisson*, de viande d'animaux sauvages** et d'insectes*** peut considérablement améliorer la qualité et la quantité de protéines et fournir des micronutriments. Ceci dépend bien sûr des habitudes alimentaires, croyances, et préférences des populations ou de la communauté, de la zone et des stratégies pour faire face aux pénuries alimentaires. Dans certaines régions d'Europe, les escargots et les grenouilles sont considérés comme des friandises et en Chine, les serpents ont une place dans le régime alimentaire de l'homme.

* Parmi les ressources halieutiques sous-exploitées, il faut compter la sardine, l'anchois, le maquereau, le baliste.

- ** Parmi les ressources de la faune, il y a la viande des mammifères, celle des oiseaux, des reptiles et des rongeurs tels que les gazelles, les antilopes, les sauterelles, les souris et les rats, etc...
- *** Les insectes tels que les termites, les sauterelles, les acridiens, etc.. pour l'augmentation de la consommation de protéines.

36. Les ressources alimentaires rares et traditionnelles peuvent par conséquent améliorer l'état nutritionnel en permettant une diversification et un régime équilibré. Elles contribueront notamment à satisfaire les besoins alimentaires des populations pendant les pénuries alimentaires et améliorer ainsi la sécurité alimentaire des ménages et réduire les effets saisonniers de la malnutrition.

37. Il existe au moins 2000 cultures vivrières locales dans différentes régions d'Afrique qui sont méconnues et peu appréciées par les populations, ex l'igname africaine (culture vivrière), les arachides bambara (légume), le riz hongrois (petit riz), les pommes de terre haoussa (tubercule), le Tamarin (arbre fruitier), le baobab (pain de singe - arbre) le karité (beurre de karité, arbre) et les fausses bananes (utilisées pour faire du pain - arbre) etc... La plupart de ces aliments ont servi à nourrir les africains pendant des siècles. Certains de ces aliments sont sauvages; la plupart sont domestiqués. Certains d'entre eux sont des "plantes de vie" dont les pauvres dépendent pour se maintenir en vie en période de sécheresse ou de pénuries.

38. Il est estimé que la superficie de l'Afrique infestée par la mouche tsé-tsé s'étend sur 760 millions d'hectares. Si cette zone pouvait être mise en culture, défrichée et exploitée comme terre de pâture et pour la production animale, elle pourrait produire 1, 5 millions de tonnes de viande. Le coût de la mise en culture et du défrichement est estimé à quatre milliards de dollars EU. Une telle zone représente le quart des ressources non exploitées de l'Afrique. Dans l'exploitation de zones infestées par la mouche tsé-tsé, il convient de mettre l'accent sur l'utilisation de moyens qui n'endommagent pas l'environnement. Il est possible de promouvoir l'agriculture animale dans les bordures non couvertes de forêts et infestées par la mouche tsé-tsé de la zone humide où vivent des espèces trypanotolérantes de bétail et d'adopter des mesures appropriées de lutte contre la mouche tsé-tsé telles que les pièges avec appâts. Le criquet pèlerin envahit une superficie de 29 millions de mètres carrés et affecte 57 pays dans le monde, y compris une grande partie de l'Afrique au nord de l'équateur.

39. En vue d'accroître la production vivrière pour satisfaire les besoins du marché, les politiques gouvernementales doivent viser la fourniture d'incitations aux producteurs, la mise à disposition à temps des intrants et des services d'appui à la production. Les prix aux producteurs doivent être fixés pour tenir compte, non seulement des coûts de la production, mais aussi de la nécessité de fournir aux producteurs les moyens de subsistance adéquats pour permettre aux paysans qui s'occupent de la production vivrière d'avoir un emploi digne de ce nom. Par la même occasion, il faudrait tenir compte de la nécessité de fournir aux consommateurs défavorisés des vivres qui leur soient accessibles avec leurs maigres ressources économiques. Pour avoir l'impact souhaité, les incitations de prix doivent être combinées avec

l'amélioration de la fourniture des services d'appui à la production, y compris les services de vulgarisation, la fourniture des facteurs de production, de crédits et des services de supervision.

40. La production vivrière et agricole, la recherche en matière de nutrition et de transformation doivent être renforcées en vue d'améliorer la productivité et la capacité des producteurs à obtenir la plus grande valeur nutritive possible des produits vivrières qu'ils cultivent.

41. La disponibilité des produits vivriers sur le marché doit garantir l'accès facile de tous les consommateurs à ces produits. Un tel accès peut être assuré grâce à la création d'emplois et de structures de rémunération qui garantissent au consommateur des revenus suffisants qui lui permettent de s'offrir des quantités suffisantes d'aliments appropriés. En outre, il faudrait prendre les mesures appropriées en faveur des groupes vulnérables.

42. Pour faciliter la disponibilité de produits vivriers sur le marché, il est nécessaire de créer ou de renforcer les structures physiques qui peuvent inclure les routes de desserte, les infrastructures de transport, de stockage et les circuits de commercialisation. Il faudrait recourir longuement aux coopératives des producteurs et de consommateurs.

43. L'Afrique doit, dans la mesure du possible, assurer son auto-suffisance alimentaire et s'efforcer par conséquent de répondre à ses besoins au plan alimentaire et agricole, à partir du continent lui-même. Mais, il va sans dire que ce ne sont pas tous les pays qui réussiront à être auto-suffisants au plan alimentaire et agricole sur une base permanente. En effet, dans certains cas et dans certaines conditions, il serait souhaitable que certains pays se spécialisent dans la production de certaines denrées et importent d'autres, en tenant compte, dans la mesure du possible, des possibilités du commerce intra- et inter-régional.

44. Présentement en Afrique, 450 millions de personnes brûlent annuellement environ 300 millions de mètres cubes de bois de chauffe. Dans les régions forestières tropicales du continent, on peut produire de la biomasse pour couvrir les besoins en énergie. Environ 50 millions d'Africains manquent aujourd'hui de l'énergie dont ils ont besoin. Ainsi, les programmes de reboisement doivent être poursuivis comme moyen pour lutter contre la désertification et la dégradation des terres arables et pour préserver la fertilité des sols. L'objectif visé est l'intégration de la conservation des forêts et de l'agriculture en vue d'assurer une fourniture adéquate du bois de chauffe et d'accroître la contribution des ressources forestières à l'industrialisation. Il s'en suit qu'il est indispensable de mettre au point des politiques, programmes et plans d'actions nationaux en matière d'environnement, et des programmes d'éducation et de sensibilisation sur l'environnement.

45. En cas de mauvaises conditions climatiques, de catastrophes naturelles et celles créées par l'homme, et dans d'autres conditions similaires qui influent sur la production nationale, même les pays qui, normalement sont auto-suffisants, sont forcés d'importer des vivres. Dans ces conditions, les pays africains doivent avoir la garantie d'un accès physique et économique aux vivres provenant des marchés internationaux.

46. L'appui de la communauté internationale aux programmes d'aide alimentaire et l'utilisation de ceux-ci comme ressources de développement pour soutenir les efforts de l'Afrique pour atteindre l'auto-suffisance alimentaire aideront le continent à surmonter ses crises alimentaires. Mais les pays africains ne doivent pas compter sur l'aide alimentaire éternellement; elle ne doit être utilisée qu'en cas d'urgence uniquement.
47. Un certain nombre d'agences et d'ONG accroissent leur assistance à l'Afrique. Les pays africains et la communauté internationale pourront envisager à l'avenir d'accélérer leurs efforts dans des domaines choisis qui affectent la sécurité alimentaire et le développement agricole.
48. L'évaluation critique et périodique de la performance peut fournir à ces agences et ONG les outils nécessaires pour intensifier leurs efforts en matière de politiques et encourager la collaboration inter-institutions. Cette approche pourrait aider à identifier à une étape précoce toute détérioration de situation ou une situation qui nécessiterait une assistance d'urgence.
49. Il existe rarement de pays qui soit auto-suffisant au plan alimentaire et qui n'ait recours à d'importantes subventions dans le domaine agricole. Les pays africains doivent élaborer soigneusement les programmes de subvention qui soient conformes à leurs ressources, à une croissance non-inflationniste et à la balance fiscale. Les subventions doivent viser l'efficacité, l'aide aux paysans et aux consommateurs et ne doivent pas atterrir aux mains des intermédiaires qui s'interposent entre les pays et les consommateurs.
50. Depuis les années 1980, les politiques agricoles en Afrique ont été perturbées par l'introduction des programmes d'ajustement structurel. Les mesures qui ont été prises ont conduit à des réformes qui ont eu des effets sur l'alimentation et l'agriculture; il s'agit des conditions de crédit, des services publics, des coupes budgétaires, des réformes du système commercial, des monnaies surévaluées et improtectionnisme du secteur industriel. Le secteur de l'alimentation et de l'agriculture a été particulièrement affecté par les réformes liées aux incitations à la production, notamment la suppression des subventions aux prix des intrants, ce qui a entraîné une utilisation limitée de ces intrants. Les revenus des petits paysans et la production de cultures vivrières ont particulièrement été affectés par les programmes d'ajustement structurel. Il est par conséquent très nécessaire de supprimer les mesures restrictives des politiques macro-économiques et d'éliminer les incohérences contenues dans les politiques de développement agricole.
51. Les négociations commerciales multilatérales d'Uruguay (Uruguay Round) ont abouti, après sept années, à la signature de l'Acte final en avril 1994 à Marrakesh, Maroc. La mise en oeuvre de l'Accord a débuté en 1995. Les effets dudit accord varient d'une région du monde à une autre. L'Accord de l'Uruguay Round empirera certainement la situation de l'Afrique, en particulier dans les domaines de ses exportations, ses importations de vivres, au plan de la technologie et des investissements. "D'ici à l'an 2000, l'Afrique passera de sa situation de petite région exportatrice nette à une petite région importatrice nette".

52. En ce qui concerne les produits de base, en raison de l'érosion des marges préférentielles, les pays africains feront face à une concurrence plus accrue de la part de pays producteurs plus efficaces de produits de base tels que le café, le cacao et la gomme en Amérique latine et en Asie.

53. Le problème majeur qui se pose, s'agissant de l'alimentation, est que la libéralisation du commerce des produits agricoles et la suppression progressive de la plupart des subventions entraînent une augmentation des prix dans le moyen et long terme. Cela aura un effet pervers sur les pays importateurs nets de produits vivriers. Les exportations agricoles de l'Afrique produisent moins de revenus alors que les importations vivrières coûteront plus chères à l'Afrique.

54. Les Etats membres de l'OUA pourront par conséquent envisager les actions suivantes dans le cadre de l'Accord de l'Uruguay Round:

- i) Les services de la FAO pourraient être sollicités pour assister dans l'analyse de l'impact de l'Accord de l'Uruguay Round, produit de base par produit de base, secteur par secteur et à différents niveaux;
- ii) L'évaluation des implications de l'Accord de l'Uruguay Round pourra inclure les aspects politiques, juridiques et administratifs ainsi que les nouvelles conditions d'accès au marché mondial auxquelles sont confrontées les exportations africaines;
- iii) Le lancement d'un programme de restructuration des exportations de l'Afrique, l'expansion du commerce intra-africain, en particulier par le biais de programme de libéralisation du commerce, le développement du tourisme qui recèle d'énormes potentiels, et une plus grande participation des communautés économiques régionales (SADC, COMESA, CEDEAO, CEEAC et UMA); et
- iv) L'adoption d'instruments innovateurs par les banques nationales en vue de la promotion des échanges commerciaux et du développement.

55. Les programmes régionaux et internationaux doivent être encouragés, comme c'est le cas des initiatives présentement prises par l'OUA, la FAO et le système des Nations Unies. Ces programmes doivent être mis au point et appliqués aussitôt que possible et bénéficier du soutien des bailleurs de fonds; il s'agit notamment de :

- Cadre de l'OUA pour un programme agricole africain commun (CAPAC);
- Programme spécial de la FAO sur la production vivrière dans les pays à faibles revenus et déficitaires au plan alimentaire (LIFDC);

- Programme spécial de la FAO sur le système de prévention transfrontière d'urgence des maladies animales et végétales; et
- Initiative spéciale globale des Nations Unies sur l'Afrique qui a été lancée le 15 mars 1996.

ii. **Domaines prioritaires d'action**

56. Les domaines prioritaires d'action et la mise en oeuvre des programmes d'action relèvent de la responsabilité individuelle des pays. Toutefois, si les pays ne veulent pas dépendre indéfiniment de l'aide alimentaire d'urgence, elles doivent s'attaquer effectivement aux questions cruciales et aux contraintes en recherchant des solutions adéquates prioritairement à celles qui entravent l'augmentation de la production alimentaire, l'amélioration du réseau de distribution et de la consommation, et le renforcement de la sécurité alimentaire sur le continent. La volonté politique est requise pour traduire les plans de sécurité alimentaire en des programmes d'action concrets.

57. Les domaines prioritaires sont :

i) **Actions en situation d'urgence et de catastrophes**

58. L'OUA félicite la communauté internationale pour le soutien qu'elle ne cesse d'apporter à l'Afrique pour l'aider à combattre les situations d'urgence telles que la sécheresse, la famine, les épidémies, les conflits, etc... et espère que d'autres possibilités seront explorées pour aider à la mise en oeuvre de la Position commune sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

59. Les efforts immédiats doivent être concentrés sur la mobilisation des fournitures de vivres auprès des sources intérieures et extérieures afin de minimiser l'impact des pénuries alimentaires lorsqu'elles surviennent en Afrique. Ces efforts nécessitent des ressources financières qui sont nécessaires pour l'acquisition des fournitures et l'appui logistique, y compris en particulier l'expédition, la collecte, le stockage et la distribution interne. Une attention spéciale doit, à cet égard, être accordée aux dispositions à prendre pour s'assurer que les fournitures de vivres parviennent aux bénéficiaires à temps. Cela nécessite la création des banques alimentaires décentralisées dans différentes sous-régions du continent.

60. Une coopération internationale accrue sera nécessaire pour la mobilisation de l'aide alimentaire, financière et technique requise. En raison de la sécheresse de 1994 en Afrique australe ainsi que dans certaines parties de la sous-région de l'Afrique de l'Est, les pays affectés ont fait connaître leurs besoins pour parer aux effets de la sécheresse et de la mauvaise récolte. Ce qui est demandé à la communauté internationale à cet égard, c'est la reconnaissance de la nécessité et de l'engagement de coopérer avec les pays affectés par la sécheresse au fur et à mesure que les besoins se feront sentir.

61. Si la réponse urgente aux pays frappés par la famine est l'aide alimentaire immédiate, ces pays se doivent de planifier à l'avance, et ce, particulièrement dans le domaine de la réhabilitation du secteur de l'agriculture, notamment les capacités de production alimentaire, y compris les cultures vivrières, le bétail, la pêche et l'agriculture.

62. L'Afrique a souffert d'une variété complexe de catastrophes naturelles et celles causées par l'homme. La sécheresse, la désertification, les invasions de criquets et les conflits constituent les catastrophes les plus importantes en Afrique. La coopération entre les Etats membres de l'OUA pourrait être encouragée dans les domaines du contrôle, de la prévision, de la prévention, de la capacité d'intervention en cas d'urgence, de la réponse et de la gestion des catastrophes naturelles et celles causées par l'homme. Les efforts doivent être également faits pour lancer des campagnes de sensibilisation aux dangers causés par les catastrophes, à savoir la désertification, la culture alternée et les feux de brousse, etc.

63. La pire des catastrophes causées par l'homme et à laquelle l'Afrique se trouve aujourd'hui confrontée est la gestion et le règlement des conflits. Les conflits internes et les conflits entre les pays ont causé d'immenses souffrances humaines, englouti les maigres ressources financières des pays concernés et empiré le problème de l'insécurité alimentaire, de la malnutrition et de la famine. La paix ne saurait être imposée de l'extérieur du continent; elle doit être encouragée à partir de l'Afrique.

64. La Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Organisation de l'Unité Africaine a créé en 1993 le Mécanisme de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits. Puisque l'OUA n'a ni les capacités financières ni militaires pour entreprendre les opérations sur le terrain, notamment celles relatives au maintien de la paix, le Mécanisme se préoccupe principalement de la prévention et du règlement des conflits. Le Mécanisme intervient dans différentes parties du continent. Cependant, les causes profondes des conflits sont principalement de nature politique et économique. L'amélioration de la situation alimentaire et des problèmes agricoles peut aider, dans une large mesure, à régler les conflits.

65. Des efforts doivent être faits pour renforcer la capacité et le fonctionnement du Fonds spécial d'assistance d'urgence pour la lutte contre la sécheresse et la famine en Afrique créé aux termes de la Résolution AHG/Res. 133 (XX) de l'OUA pour qu'à travers ce Fonds, les pays ou les sous-régions d'Afrique qui ont des excédents alimentaires puissent assister ceux qui enregistrent des pénuries. A cet égard, les transactions triangulaires doivent être encouragées en cas de besoin d'aide alimentaire. Les agences d'aide compétentes achèteraient les vivres auprès des pays ayant des excédents pour les mettre à la disposition des pays ayant enregistré des déficits en Afrique.

ii. Actions à moyen et à long termes

66. Les actions à moyen et à court termes sont mieux perçues dans le contexte de politiques, de stratégies et de programmes agricoles et alimentaires nationaux bien conçus en vue d'améliorer la sécurité alimentaire et de promouvoir le développement agricole. Dans ce contexte, chaque Etat membre devra adopter les priorités proposées ci-après ou toutes autres

priorités telles que celles définies dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique en vue d'assurer la sécurité alimentaire et le développement agricole. Il est aussi impérieux de renforcer les programmes sous régionaux et régionaux dans le domaine de la sécurité alimentaire et du développement agricole et de supprimer tous les obstacles qui s'opposent à la croissance du commerce intra-africain.

67. Les domaines prioritaires sur lesquels doivent se concentrer les ressources internes et externes aux cours des dix prochaines années, et ce à compter de 1996, ont été identifiés par les pays africains en vue de juguler l'insécurité alimentaire, la lenteur du développement agricole et la combinaison de la paupérisation des ruraux et de l'urbanisation rapide des populations africaines. Les gouvernements africains estiment que l'impact global des programmes de la sécurité alimentaire et de développement agricoles sera plus important si ces programmes se concentraient sur un nombre minimum de domaines prioritaires clés, notamment : la mise en valeur des ressources humaines, la recherche et le développement technologique, le renforcement ou la création de systèmes de prestation de services, les investissements, la coopération et le commerce intra et inter-africains, la conservation de l'eau, la culture irriguée et le développement institutionnel.

68. Les sept domaines clés de l'action à moyen et long termes sont étroitement interconnectés. L'éradication de la faim qui frappe les masses de l'insécurité alimentaire et de la famine de même que les autres aspects du développement alimentaire et agricole en Afrique nécessiteront des efforts simultanés bien ciblés dans tous ces domaines et à différents niveaux. Ces efforts doivent placer les paysans au centre de toutes les activités, aussi bien en tant que sources d'information que bénéficiaires finals des résultats de tous ces efforts. Ainsi les paysans doivent être en mesure, non seulement d'adopter les techniques appropriées pour la culture, la conservation, la transformation et la nutrition, mais aussi d'exercer effectivement leurs droits civiques, de jouer leurs rôles et d'assumer leurs responsabilités en tant que consommateurs et décideurs. Au niveau national, cela présuppose l'élaboration et la mise en oeuvre de politiques cohérentes et stables pour redynamiser les communautés villageoises rurales en vue d'améliorer leurs niveaux de vie et de lutter contre l'exode rurale.

(a) Développement de la main-d'oeuvre

69. La main-d'oeuvre qui doit être formée doit, dans la mesure du possible, être celle qui puisse efficacement s'occuper du secteur de l'économie à petite échelle, en particulier en matière de planification, de gestion et d'exécution des politiques et programmes de développement de ce secteur.

70. Les programmes de formation portant sur le secteur de la subsistance viseront la formation de gens capables de s'occuper de la recherche, de la formation, du stockage, de la transformation, des activités en matière de transfert et de communication et d'autres systèmes de prestation de services. Une attention spéciale devra être accordée au personnel des services de vulgarisation sur le terrain, parce que le rôle spécifique de ce personnel est d'assurer la circulation de l'information entre les paysans d'une part, et les institutions de formation et de

recherche d'autre part. Il est aussi essentiel de s'adresser au problème de manque de personnel, mais aussi de réduire le gaspillage des ressources humaines là où cela est constaté.

71. Les africains formés qui travaillent à l'extérieur du continent doivent être encouragés à rentrer et à aider au développement de l'Afrique et cela grâce à la fourniture des incitations adéquates et à leur utilisation comme consultants.

(b) Recherche et développement de la technologie

72. La recherche de base et la recherche appliquée accompagnée de programmes de développement concrets doivent être réorientées et concentrées sur les problèmes qui affectent l'agriculture de subsistance pratiquée par les petits exploitants; il s'agit notamment :

- les systèmes d'exploitation agricole à petite échelle;
- un ensemble de technologie dont les semences améliorées, les outils pour la production des petits paysans, les services de vulgarisation, la commercialisation, la réduction et la prévention des pertes alimentaires, le stockage et la transformation, en particulier en ce qui concerne les cultures vivrières traditionnelles et indigènes;
- les techniques de culture sèche et la mise en valeur et la gestion des terres et des ressources en eau;
- la construction de petits barrages, en particulier dans les régions affectées par la sécheresse;
- le développement des systèmes d'irrigation appropriés;
- les variétés céréalières et de bétail capables de produire dans un environnement difficile;
- le développement des pêches et de l'aquaculture dans les villages;
- le développement et la promotion de l'agriculture;
- des régimes alimentaires nutritifs fondés sur les aliments de base;
- la création de banques alimentaires aux niveaux sous régional et régional;
- des travaux de recherche sur les causes de l'invasion des terres agricoles par les dunes de sable en zones côtières et l'identification des remèdes possibles; et

- la recherche sur la possibilité d'identifier des pesticides et des insecticides qui protègent en même temps l'environnement en Afrique.

(c) Systemes de prestation de services

73. Qu'ils soient publics ou privés, les systèmes de prestation de services en ce qui concerne les intrants et les services agricoles doivent faciliter et non entraver la performance efficace du secteur de l'alimentation et de l'agriculture. Les conditions préalables pour accroître la production doivent être mises à la disposition du paysan, en particulier le petit paysan, au moment opportun et à l'endroit qu'il faut à des prix abordables. La pratique actuelle qui consiste à créer des coopératives de paysans où ceux-ci doivent être obligatoirement membres doit être arrêtée; elle doit être remplacée par des coopératives auxquelles les paysans adhèrent volontairement.

74. Un progrès adéquat dans la formation à tous les niveaux permettra de disposer du personnel adéquat pour gérer et assurer la production nécessaire, la commercialisation, les crédits aux paysans, la conservation des denrées alimentaires, leur transformation et les services de nutrition. Des efforts soutenus pour améliorer la recherche permettront par ailleurs d'obtenir la technologie nécessaire. Un autre facteur nécessaire pour assurer l'efficacité des systèmes de prestation de services consiste à l'octroi des incitations au personnel qui exécute les différentes tâches.

75. Les organisations de paysans doivent être encouragées à participer à toutes les institutions gouvernementales appropriées, notamment celles chargées de la recherche agricole, de la vulgarisation, les offices agricoles, le parlement, etc...

(d) Investissement

76. Un autre domaine de préoccupation pour le secteur de la sécurité alimentaire et du développement agricole en Afrique concerne l'investissement. De récentes études sur la part de l'agriculture dans les dépenses publiques totales indiquent qu'une majorité de pays africains consacre moins de 10 pour cent de leurs dépenses publiques à tous les secteurs liés à l'agriculture. La faible priorité accordée au secteur de l'alimentation et de l'agriculture doit être relevée. A cet égard, les pays africains doivent honorer leur engagement d'investir au moins 20 à 25 % de leurs budgets dans le secteur de l'agriculture et de l'alimentation.

77. Pour assurer sa sécurité alimentaire, l'Afrique doit aussi développer ses ressources en eau et accroître la superficie de l'agriculture irriguée. De même, elle doit investir dans la recherche, la vulgarisation, les infrastructures, le stockage, les routes, la fabrication des intrants et l'agro-industrie aux niveaux national et sous-régional. L'agro-industrie représente 60 % de la valeur ajoutée de la manufacture. La plupart des denrées alimentaires sont transformées à domicile. La transformation des produits agricoles périssables dépend de la disponibilité de ces produits, permet de réduire l'importation de vivres et sert d'incitation à une production vivrière accrue.

78. Il faudra faire des efforts pour alléger le fardeau de la dette et du service de la dette qui réduit l'épargne nationale destinée au développement des pays africains et empêche ainsi la poursuite du dialogue avec les pays industrialisés.

79. Le fardeau de la dette extérieure est devenu insupportable pour la plupart des pays africains. Celle-ci s'est accrue considérablement, provoquant ainsi une grave crise qui a sextuplé la charge qui pèse sur les pays en matière de remboursement de la dette. On a donc souvent été obligé de s'endetter pour honorer ses engagements internationaux en ce qui concerne la dette.

80. Les organismes étrangers accordent de moins en moins d'importance au secteur agro-alimentaire. Le volume de l'aide n'est plus à la hauteur des attentes. Des mesures visant à inverser ces tendances sur le plan international seront très favorablement accueillies.

81. En outre, il convient de souligner les objectifs des institutions financières; par exemple, les banques agricoles qui octroient des crédits aux petits exploitants agricoles afin qu'ils investissent dans leurs exploitations.

(e) Coopération inter-africaine et intra-africaine

82. Les Etats membres devraient voir dans la coopération inter-africaine et intra africaine un moyen permettant d'atteindre l'auto-suffisance.

83. Les Etats membres devraient coopérer dans différents domaines de la sécurité alimentaire et du développement agricole notamment:

- l'échange d'informations et de compétences techniques;
- l'exploitation des ressources en eau;
- la mise au point de systèmes d'alerte préalable;
- la diffusion de l'information;
- la planification des secours en prévision des catastrophes, la réaction face aux catastrophes et la gestion de celles-ci;
- la constitution des stocks alimentaires;
- la détermination du déficit en aide requise et la proposition de suggestions tendant à le combler;
- la disponibilité des intrants agricoles;
- la conception d'idées communes;

- le renforcement de la coordination et de la solidarité au niveau régional ou sous-régional en cas de nécessité;
- la mise en valeur des ressources humaines et la définition des besoins en matière de formation;
- la promotion des échanges entre pays africains ; par exemple, les produits et intrants agricoles en provenance de certains pays africains devraient être mis à la disposition de ceux des pays qui importent ces produits hors du continent; on peut citer comme exemple le café, le thé, les fruits et les engrais; les pays africains devraient s'efforcer de libéraliser les échanges dans le domaine des denrées alimentaires au sein de leurs groupements économiques régionaux, condition nécessaire à leur auto-suffisance collective.
- ~~la participation active de tous les groupements économiques régionaux s'impose dans le secteur agro-alimentaire si on veut assurer la sécurité alimentaire et développer l'agriculture.~~

84. Les problèmes auxquels l'Afrique est confrontée sont si énormes et si complexes qu'aucune organisation ni institution prise isolément ne peut les résoudre. D'où la nécessité d'une conjugaison des efforts, d'une coopération, d'une coordination, d'un partenariat et d'une complémentarité entre pays africains, système des Nations Unies, ONG, groupe des donateurs et groupements économiques régionaux, notamment la SADC, la COMESA, l'UMA, la CEEC, la CEDEAO et l'IGADD.

(f) Conservation de l'Eau et l'Agriculture Irriguée

85. D'une part, l'Afrique compte une bonne partie du régime fluvial mondial et des cours d'eau comme le Nil, le Congo/Zaire, le Zambèze, le lac Victoria, le bassin du lac Tchad, pour ne citer que ceux-là, ce qui évoque l'image de l'abondance. D'autre part, on trouve en Afrique, le Sahara, le Kalahari, des zones arides et semi-arides et la zone équatoriale humide où la sécheresse est de longue durée et l'eau rare.

86. On a constaté que les taux d'évaporation de l'eau en Afrique est le plus élevé au monde et le taux d'écoulement est pratiquement la moitié de la moyenne mondiale. De surcroît, les ressources en eau sont inégalement réparties et la plupart des régions sont sujettes à la sécheresse. S'agissant de la répartition, environ 50% de l'ensemble des ressources en eau du continent sont concentrées dans un seul bassin, celui du Congo/Zaire et 75% de la totalité des ressources hydroliques sont réparties entre les huit principaux bassins fluviaux. 57 des 200 plus grands bassins du monde se trouvent en Afrique. La majorité des cours d'eau ont des variations saisonnières et annuelles.

87. Chaque année, une quantité d'eau de l'ordre de 4500 milliards de mètres cube en provenance des cours d'eau africains se déverse dans les mers et océans environnants. En

principe, 3.100 milliards de mètres cube de cette eau pourraient permettre d'irriguer 220 à 260 millions d'hectares. Il faudra faire des efforts pour promouvoir l'agriculture irriguée de même que pour mettre au point, pour des raisons d'ordre écologique et économique, des systèmes d'irrigation à petite échelle davantage que des systèmes à grande échelle. A cet égard, il faudra faire des efforts pour :

- (a) réhabiliter les systèmes d'irrigation existants;
- (b) utiliser rationnellement les eaux destinées à l'irrigation des exploitations agricoles et éviter le gaspillage de l'eau;
- (c) protéger les terres arables des effets de l'inondation et du déboisement;
- (d) utiliser des systèmes de drainage en cas de nécessité;
- (e) prendre des mesures nécessaires contre l'érosion des sols;
- (f) éviter la sur-exploitation et les irrégularités de gestion des ressources naturelles, en particulier dans les zones sujettes à la sécheresse ainsi que les rivalités en matière d'exploitation de l'eau;
- (g) surveiller et étudier la salinité du sol et prendre, en conséquence, les mesures tendant à la modifier et;
- (h) tenir la qualité de l'eau pour éviter que cette ressource ne cause des dommages aux cultures, ni n'affecte leur rendement et que par ailleurs les activités agricoles n'altèrent la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.

88. En Afrique, les eaux souterraines représentent environ 20% de l'ensemble des ressources en eau. Elles contribuent peu à la quantité d'eau utilisée dans les ménages et pour les besoins d'irrigation. Cependant leur mise en valeur est limitée dans le nombre de régions d'Afrique du fait des activités de l'homme.

(g) Cadre institutionnel

89. Force est de prendre des décisions politiques rigoureuses pour créer ou renforcer les institutions travaillant dans les domaines de priorité qui ont déjà été définis. Les instituts de formation, de recherche et de distribution, les organismes chargés de l'investissement, de la coopération intra-africaine et inter-africaine, de la conservation de l'eau, de l'agriculture irriguée, de la restructuration des transports et du développement des infrastructures et d'autres moyens logistiques devraient prendre des mesures leur permettant d'accomplir leur mission de façon constructive et judicieuse.

90. La première pourrait être de mesurer l'efficacité des institutions existantes en vue de déterminer s'il est nécessaire de dissoudre ou de renforcer celles qui sont inefficaces. On devrait accorder une plus grande attention aux capacités nationales en vue de l'élaboration des politiques en matière de recherche et vulgarisation. Il est également nécessaire de créer des centres africains de qualité dans le domaine de la production alimentaire et du développement agricole.

IV. STRATEGIE DE MISE EN OEUVRE

91. Les trois facteurs suivants constituent les stratégies d'exécution de la position commune africaine sur la sécurité alimentaire et le développement agricole.

(a) Engagement à mettre en oeuvre les domaines prioritaires

92. Les domaines de priorité retenus et pour lesquels on envisage de mener une action sont considérés comme constituant le programme principal destiné à améliorer effectivement la ~~sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique. Il est donc nécessaire qu'on~~ prenne des mesures appropriées et qu'on renouvelle l'engagement à s'attaquer à ces problèmes. On devrait sans cesse mettre l'accent sur l'engagement aux niveaux national et international et sur une meilleure coordination des efforts des Etats membres de l'OUA et de ceux de la Communauté internationale.

93. L'engagement aux niveaux national et international devrait porter essentiellement sur le secteur agricole et les domaines de priorité définis plus haut. Les organismes, les organisations et les ONG compétents devraient tous coopérer et harmoniser leurs efforts, seul moyen de s'attaquer efficacement aux problèmes de sécurité alimentaire et de développement agricole en Afrique.

94. Il ressort d'études récentes que la majorité des pays africains consacrent moins de 10% de leurs dépenses totales à l'agriculture. De toute évidence, ce pourcentage ne peut pas permettre de répondre aux exigences des domaines de priorité indiqués dans le présent document. Les Etats africains doivent fournir davantage d'effort pour soutenir la réalisation des objectifs contenus dans les documents qu'ils ont adoptés et qui ont été mentionnés plus haut.

95. Les flux de ressources extérieures restent également insuffisants et, de ce fait, ne permettent pas d'atteindre les objectifs définis dans les documents pertinents. Pour atteindre la qualité et le volume des ressources nécessaires, les efforts de donateurs doivent aller de pair avec un changement d'attitude en ce qui concerne les échanges et les titres de dette; ils doivent également s'accompagner d'importantes politiques d'ajustement tendant à accroître la sécurité alimentaire et à favoriser le développement agricole en Afrique; par exemple, l'aide fournie par les milieux financiers et les secteurs privés et publics.

(b) Rôle des principaux acteurs aux plans national, sous-régional et régional

96. On devrait accorder plus d'attention au rôle des principales parties prenantes, à savoir le secteur privé, la coopération bilatérale et multilatérale et les ONG, dans la mise en oeuvre de la position commune. En général, ces parties prenantes accordent une place importante à la sécurité alimentaire et au développement agricole. En conséquence, elles devraient être sensibilisées à l'urgente nécessité de contribuer à la mise en oeuvre de la position commune, par exemple, elles pourraient commencer par installer et développer les infrastructures en milieu rural pour soutenir la production agro-alimentaire, la commercialisation et la distribution. Elles pourraient aussi prêter leur concours dans le domaine de la formation, par exemple, en matière de recherche, de vulgarisation, de lutte contre les pertes qu'on pourrait enregistrer dans le domaine alimentaire afin de permettre aux pays africains de renforcer leurs capacités de mise au point des technologies adaptables et appropriées et de diffusion des informations nécessaires.

97. Le partenariat entre les pays africains et leurs principaux partenaires en vue de mettre en commun les ressources et de conjuguer les efforts permettant de s'attaquer aux problèmes cruciaux qui entrent dans le cadre de la position commune devrait sans cesse être coordonné de façon judicieuse à tous les niveaux en vue d'éliminer tous les obstacles, d'éviter les doubles emplois, le gaspillage des ressources et tout genre de déconvenue.

(c) Mécanisme de suivi

98. La mise en oeuvre de la position commune africaine sur la sécurité alimentaire et le développement agricole requiert la création d'un mécanisme de surveillance, de suivi et d'évaluation aux niveaux national, sous-régional et régional.

99. Il est nécessaire de créer un groupe de travail ou un comité doté de plein pouvoir et chargé du développement du secteur agro-alimentaire et de la mise en oeuvre de la position commune au niveau national. Le groupe de travail ainsi créé devrait être dirigé par un Ministre et placé sous la responsabilité directe du Chef de l'Etat ou du Premier Ministre de chaque pays. Tous les ministères chargés des questions sociales et économiques, les coopératives agricoles et les associations des exploitants agricoles devraient y être représentés. Il devra analyser les politiques, les activités et les institutions du passé ainsi que celles d'aujourd'hui et proposer, en conséquence, les améliorations qui s'imposent. Les propositions et mesures adoptées, par le groupe de travail devraient faire évoluer le secteur vers l'autosuffisance et au-delà. Les activités du groupe de travail national devraient être planifiées selon un calendrier précis et s'accompagner de rapports d'activités périodiques.

100. On devrait mettre à contribution les groupements économiques régionaux, le Secrétariat Général de l'OUA et d'autres organisations compétentes dont la FAO, le PAM, le FIDA, le PNUD, la CEA, l'OMS, la Banque Mondiale, l'IGADD, la BAD dans le cadre du Comité de suivi de la mise en oeuvre de la position commune africaine sur la sécurité alimentaire et le développement agricole aux niveaux sous-régional et régional. Le comité devrait avoir accès aux rapports d'activité établis par les groupes de travail nationaux.

101. Le Comité de suivi devra faire rapport périodiquement aux instances de décision de l'OUA.

V. CONCLUSION

102. Lors de sa Trente-deuxième Session Ordinaire tenue à Yaoundé (Cameroun) du 8 au 10 juillet 1996, la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA s'est penchée sur la question de la sécurité alimentaire et de la crise agricole en Afrique et a adopté la position commune africaine sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en prévision du sommet mondial sur l'alimentation qui se tiendra à Rome (Italie) du 13 au 17 Novembre 1996, tel qu'il est indiqué dans le présent document.

103. Le document sur la position commune africaine comprend quatre sections, notamment la sécurité alimentaire et la crise de l'agriculture en Afrique, l'analyse des politiques et des stratégies se rapportant à l'alimentation et à l'agriculture, la position commune sur la sécurité alimentaire et le développement agricole et l'exécution des stratégies.

104. L'agriculture africaine représente 30 à 35% du PNB et fournit 70% des emplois. En Afrique, 70% des personnes d'émunies vivent en zone rurale et dépendent de l'agriculture.

105. Le présent document met en évidence les insuffisances graves des politiques et stratégies en matière de sécurité alimentaire et de développement agricole. Il souligne que pour accroître la sécurité alimentaire et jeter les bases d'une relance du secteur agricole, les Etats membres de l'OUA doivent prendre les mesures proposées dans le présent document.

106. D'importantes réformes politiques et institutionnelle sont nécessaires notamment pour promouvoir rapidement la sécurité alimentaire et le secteur agricole, pour trouver un moyen terme entre les cultures de rente et les cultures vivrières, pour inverser les tendances actuelle et future des pénuries alimentaires, de la faim et de la famine dans le continent et pour éviter de dépendre des denrées alimentaires que l'Afrique ne peut pas produire.

107. On devrait miser davantage sur les petits exploitants agricoles considérés comme la clé de l'avenir du continent. L'aide étrangère doit être orientée de manière judicieuse pour couvrir les besoins des pays africains en vue de promouvoir la sécurité alimentaire et le secteur agricole. On devrait accorder à ce secteur la priorité la plus élevée et s'en occuper au niveau politique le plus élevé dans les différents Etats membres de l'OUA pour permettre l'application effective des mesures contenues dans le présent document. Ce secteur devrait, en permanence, être prêt à accueillir l'investissement privé. Pour combler le déficit alimentaire de l'Afrique, les Etats africains doivent mettre un accent particulier sur le secteur agricole en vue d'atteindre l'auto-suffisance en matière de production alimentaire nationale. Une telle démarche est essentielle pour la sécurité alimentaire, pour une auto-suffisance accrue et pour une indépendance politique plus nette.

108. La crise agro-alimentaire persistante constitue, pour les Etats membres de l'OUA et la Communauté internationale, le défi le plus difficile à relever. L'offre de denrées alimentaires

aujourd'hui et dans un avenir prévisible est un sujet de préoccupation permanent. Le problème tient au fait que la population augmente à un taux annuel de 3% tandis que la production alimentaire croît de 2%. Il y a donc un écart croissant entre la production et la consommation de produits agro-alimentaires. La moyenne de la croissance démographique qui est de 3% indique que l'Afrique a le taux d'accroissement de la population le plus rapide du monde et, à ce rythme, sa population va probablement doubler d'ici 23 ans environ.

109. Les Etats devraient prendre les mesures permettant de trouver des solutions à toutes les difficultés que rencontre ce secteur, à savoir, politiques agro-alimentaires qui laissent à désirer, rareté des intrants, politiques de commercialisation non vigoureuses, médiocrité des infrastructures et insuffisance de la recherche, déprédateurs et maladies non contenus et catastrophes naturelles ou dues à l'homme.

110. L'Afrique est dotée d'un potentiel immense qui, judicieusement exploité pourrait permettre de nourrir la population actuelle et à venir de manière satisfaisante. Pour mettre en valeur ces ressources et adopter des mesures appropriées, il faut un engagement sans faille de toutes les parties prenantes, en particulier des Etats membres de l'OUA dans leurs efforts pour atteindre l'autonomie.

111. Accroître les importations de produits alimentaires en vue de combler l'écart croissant entre la production et la demande locales ne saurait être une solution viable à long terme. Pour accélérer le relèvement de la production agro-alimentaire, il faudra passer de l'intensification à la diversification des cultures, ce qui suppose l'utilisation de technologies adaptables, la disponibilité d'intrants agricoles, l'adoption de mesures d'incitation à l'intention des exploitants agricoles et de politiques nationales judicieuses, l'investissement et l'engagement aux niveaux national et international.

112. Les domaines de priorité sont principalement les mesures d'urgence et les catastrophes, les mesures à moyen et à long termes. Parmi ces dernières, il y a notamment la mise en valeur des ressources humaines, le développement de la recherche et de la technologie, les systèmes de livraison, l'investissement, la coopération inter-africaine, la conservation de l'eau et l'agriculture irriguée et le cadre institutionnel et l'exécution des stratégies. Les données recueillies dans le cadre du mécanisme de suivi devront être soumises aux instances de décision de l'OUA pour examen.

SOLUTION SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE
ET LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE EN AFRIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa soixante-deuxième session ordinaire du 21 au 3 Juin 1995, à Addis Abéba, Ethiopie,

Considérant que la sécurité alimentaire est une des questions clés à laquelle est confronté le continent africain et constitue un pivot central dans le processus de développement,

Tenant compte de la situation agricole et alimentaire en Afrique caractérisée par une croissance lente de la production et de la productivité et l'insuffisance des disponibilités alimentaires sous l'effet conjugué de l'accroissement de la demande et de l'importante croissance démographique,

Notant que la majorité des populations africaines souffre de malnutrition,

Eu égard au lourd fardeau de la dette extérieure des pays africains qui contribue à l'aggravation du déficit alimentaire en privant les secteurs agricole et alimentaire d'une part des investissements nécessaires aux équipements et moyens de production,

Constatant que la production alimentaire a diminué de 20% pendant les 25 dernières années faisant passer le continent africain d'exportateur net de produits alimentaires au début des années 60 en importateur net,

Notant que la sécurité alimentaire de la plupart des pays africains dépend encore des importations et de l'aide alimentaire,

Convaincu que la sécurité alimentaire de l'Afrique est avant tout la responsabilité des africains eux-mêmes et constitue un objectif réalisable eu égard aux énormes potentiels naturels et humains du continent africain, et que l'Afrique pourra parvenir à atteindre un niveau suffisant de sécurité alimentaire et ce à travers une exploitation rationnelle, judicieuse et clairvoyante de cet immense potentiel,

Rappelant les différents engagements pris par les Etats Africains en vue d'assurer le développement économique en Afrique, d'atteindre l'autosuffisance nationale et collective et d'harmoniser les politiques, programmes et projets des Etats membres de l'OUA dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture (Déclaration de Harare) et la stratégie régionale africaine pour la nutrition (1993-2003),

Soulignant la nécessité d'arrêter une position africaine commune en prévision du Sommet Mondial sur la sécurité alimentaire qu'envisage d'organiser la FAO au mois de Novembre 1996,

Prenant note des résultats de la Conférence sur la Sécurité Alimentaire et le Développement Agricole en Afrique tenue à Tunis du 15 au 18 Avril 1995,

1. REITERE l'engagement des Etats Africains d'oeuvrer individuellement et collectivement pour assurer la sécurité alimentaire du continent par plusieurs moyens, y compris l'accroissement de la production alimentaire, la promotion du commerce entre les Etats et la réalisation de l'autosuffisance alimentaire;
2. RECONNAIT la nécessité pour l'Afrique de défendre sa Position Commune sur la stratégie pour l'Alimentation et la Nutrition approuvée par la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement réunie en sa 29ème session ordinaire tenue du 28 au 30 juin 1993 au Caire, Egypte, qui reflète les préoccupations du Continent dans ce domaine en vue du Sommet Mondial prévu par la FAO en 1996;

SOULIGNE l'importance d'inclure la Stratégie africaine régionale pour la nutrition (1993-2003) dans la position commune africaine mentionnée dans le paragraphe ci-dessus

DEMANDE au Secrétaire Général en collaboration avec les institutions concernées, de prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer la mise en oeuvre de la Stratégie Régionale Africaine pour la Nutrition 1993-2003, et préparer, de manière appropriée le Sommet Mondial sur la Sécurité Alimentaire.

RESOLUTION SUR LE SOMMET MONDIAL
DE L'ALIMENTATION;
NECESSITE D'UNE PARTICIPATION ACTIVE
DE L'AFRIQUE

Le Conseil des Ministres de l'Organisation de l'Unité Africaine, réuni en sa Soixante-Troisième Session Ordinaire du 26 au 28 février 1996 Addis Abéba, Ethiopie,

Rappelant la résolution AHG/Res. 244 (XXXI) sur la sécurité alimentaire et le développement agricole en Afrique,

Ayant à l'esprit que la lutte contre la pauvreté et, la réalisation de la sécurité alimentaire constituent l'un des défis fondamentaux de l'Afrique et l'une de ses principales préoccupations,

Notant que la faible production agricole et la situation alimentaire précaire provoquée par des facteurs locaux et externes a fait passer le continent d'un net exportateur de produits alimentaires au début des années 1960 à un net importateur de ces denrées,

Considérant que le lourd fardeau de la dette extérieure, le taux de croissance démographique élevé et l'accroissement de la demande, les catastrophes naturelles et du fait de l'homme ont diminué la production alimentaire qui a baissé de 20% au cours des 25 dernières années et ont rendu la plupart des pays africains dépendants de l'importation des denrées alimentaires et de l'aide alimentaire,

Conscient des énormes potentiels naturels et humains du continent africain et des divers engagements pris par les Etats membres en vue de réaliser le développement socio-économique et l'auto-suffisance nationale et collective tels que stipulés dans le Plan d'Action de Lagos, le Traité d'Abuja, le Programme d'Action du Caire pour la relance du développement économique et social de l'Afrique et la Déclaration adoptée par la 26ème session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement sur les changements fondamentaux qui se produisent dans le monde et leurs implications pour l'Afrique;

Ayant à l'esprit que le Sommet Mondial de l'alimentation sera organisé par la FAO du 13 au 17 novembre 1996 et conscient de l'importance d'une préparation active de ladite conférence par l'Afrique et d'une participation massive et effective des pays africains;

1. REITERE l'engagement des Etats africains à oeuvrer individuellement et collectivement en vue de la promotion de la sécurité alimentaire, de l'augmentation de la

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Department of Rural Economy and Agriculture (DREA)

African Union Specialized Technical Office on Research and Development

1995

PROJET DE POSITION AFRICAINE COMMUNE SUR LA SECURITE ALIMENTAIRE

OUA

OUA

<http://archives.au.int/handle/123456789/1816>

Downloaded from African Union Common Repository